

Commission Inondation du SAGE ALLAN

Réunion du 15 mars 2013

Conseil Général du Territoire de Belfort

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
TIROLE Marc	Pays Montbéliard Agglomération	tirole.dampierre@orange.fr
JOANNES Henri	Syndicat des Eaux Vallée du Rupt	joanneshenri25@orange.fr
ECABERT Arlette	Maire de Florimont	arlette.ecabert28@orange.fr
PETIT Bernard	Maire d'Allenjoie	allenjoie@wanadoo.fr
BRINGOLD-SAVARY Virginie	PMA	virginie.bringold@agglo-montbeliard.fr
GANDON Grégory	CAB	gqandon@agglo-belfort.fr
ENSELME Florian	PMA	florian.enselme@agglo-montbeliard.fr
GENERET Fabienne	Mairie d'Audincourt	f.generet@audincourt.fr
LE ROY Laurence	CC du Sud Territoire	laurence.le.roy@cc-sud-territoire.fr
AZENS Jean-François	CG90	jean-francois.azens@cg90.fr
TRESILLARD Nathalie	CG70	nathalie.tresillard@cg70.fr
QUENOT Anne	AUTB	aquenot@autb.fr
EUGENE Isaline	Chambre d'Agriculture 25-90	ieugene@agridoubs.com
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie 25	gmarion@doubs.cci.fr
RODARI Fabienne	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 90	f.rodari@artisanat-comtois.fr
NIALON Marie-Ange	DDT25	marie-ange.nialon@doubs.gouv.fr
STUTZ Claire	DDT90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
SENECOT Sébastien	DDT90	sebastien.senecot@territoire-de-belfort.gouv.fr
ADAM Stéphanie	Agence de l'Eau RMC	stephanie.adam@earmc.fr
CADET Yannick	DREAL FC	yannick.cadet@developpement-durable-gouv.fr
COLLIN HUET Marie- Pierre	DREAL FC	marie-pierre.collin-huet@developpement-durable-gouv.fr
BELLECC Simon	Agence Régionale de Santé	simon.bellecc@ars.sante.fr
GROUBATCH Gérard	FNE FC	tbne@neuf.fr
PARAGE Patrick	VNF	patrick.parage@vnf.fr
BEAUME Colette	URIAP FC	colette.beaume@orange.fr
LYVINEC Ewen	EPTB Saône et Doubs	ewen.lyvynec@eptb-saone-doubs.fr
BORGET Cédric	EPTB Saône et Doubs	cedric.borget@eptb-saone-doubs.fr
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure
POIVEY Gérard	Conseil Général 70
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs
FORET Marc	EPTB Saône et Doubs
RICHERT Jean	CG90
ANDERHUERBER Jean-Luc	CC du Pays sous Vosgien
GREBAUT Jean-Marc	CC du Pays sous Vosgien
KIEPFER Michel	Maire de Brognard
ORIEZ Michel	Maire d'Eloie
BURKHALTER Fernand	CC Pays d'Héricourt
COMPAGNE Agnès	Région Franche-Comté
	CG25
	DDT70

Les documents de la réunion (support de présentation et dossier de séance distribué) sont disponibles sur le site internet de l'EPTB : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Reunion-Commission-Inondation-15>

1. Introduction par le président de la commission

M. Daniel FEURTEY, vice-président de la CLE, souhaite la bienvenue aux participants et, après avoir excusé Mme FORCINAL, présidente de la CLE, et M. POIVEY, président de la commission thématique « Inondation », présente l'ordre du jour de cette commission :

D'une manière générale, les travaux de la commission doivent permettre de répondre à l'orientation fondamentale 8 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée, à savoir, « Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau ». Pour ce faire, la réunion se déroulera en 2 temps :

- **présentation de l'état des lieux** de la thématique inondation sur le périmètre du SAGE par Marie-laure BERTHOMMÉ, animatrice du SAGE Allan (EPTB Saône et Doubs) suivie d'une intervention de Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) et M. Yannick CADET (DREAL FC) pour présenter la mise en œuvre de la Directive Inondations
- **identification des enjeux** de gestion du risque inondation sur le périmètre du SAGE

Il informe de la possibilité de remplir les deux fiches jointes au dossier de séance et destinées à recueillir les observations des membres de la commission thématique ; précisant que ces fiches pourront être remises à l'animatrice du SAGE ultérieurement.

M. FEURTEY appelle à la participation de tous durant la phase d'identification des enjeux avant de céder la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ pour la présentation de l'état des lieux.

2. Présentation de l'état des lieux

Après un rappel du rôle des commissions thématiques dans l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ expose l'état des connaissances sur le territoire du SAGE. Celui-ci s'articule autour de grandes thématiques : caractéristiques générales concernant le périmètre du SAGE, aléas du territoire du SAGE, vulnérabilité du territoire du SAGE, actions de prévention, protection et de lutte contre les inondations.

2.1. Caractéristiques générales

Cf diapositives 6 à 10 du support de présentation ou dossier de séance

2.2. Aléas du territoire du SAGE aux inondations

Cf diapositives 11 à 17 du support de présentation ou dossier de séance

2.3. Vulnérabilité du territoire du SAGE aux inondations

Cf diapositives 18 à 23 du support de présentation ou dossier de séance

2.4. Actions de prévention, protection et lutte contre les inondations

Cf diapositives 24 à 35 du support de présentation ou dossier de séance

La présentation des actions de prévention et protection contre les inondations a suscité diverses contributions des participants :

M. Sébastien SENECOT (DDT90) fait remarquer que le PPRI de la Bourbeuse en cours de révision sera élargi, il concernera 40 communes, et englobera ainsi les communes actuellement présentes dans l'atlas des zones inondables de la Bourbeuse.

M. Yannick CADET (DREAL FC) spécifie que les sites internet de prévision de crues sont gérés par la DREAL du bassin Rhône Méditerranée, basée à Lyon. Ce n'est donc pas un service local.

Mme Virginie BRINGOLD-SAVARY (PMA) insiste sur l'obligation, instaurée par PMA de raccordement des constructions en mode séparatif (rejet différencié des eaux usées et des eaux pluviales) ou rejet à débit régulé, au-delà de l'incitation.

M. Marc TIROLE (PMA) souligne également l'obligation d'infiltration à la parcelle pour tout permis de construire sur le territoire de PMA. Il précise également des ouvrages de protection en amont de Montbéliard, à proximité de l'autoroute A36 qui permettent de réduire l'impact de la crue et de sécuriser la population.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) déplore le manque de considération de l'importance des zones humides sur le périmètre du SAGE. Il témoigne de plusieurs zones humides ayant été remblayées sur l'Allaine et la Savoureuse ainsi que d'une ripisylve coupée de manière drastique et perdant ainsi grand intérêt écologique. Il souligne une communication et sensibilisation qui doivent permettre d'éduquer les acteurs à ce type de problématique.

M. FEURTEY cède ensuite la parole à Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) pour présenter la mise en œuvre de la Directive Inondations.

2.5. Présentation de la mise en œuvre de la Directive Inondations

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) explique que la mise en œuvre de la Directive Inondations se rapproche de celle de la Directive Cadre sur l'Eau, mais qu'elle ne fixe pas les ambitions. La directive européenne demande aux états membres de s'investir de manière à réduire les conséquences négatives de risque d'inondation. S'appuyant sur le patrimoine culturel de gestion du risque inondation, la Directive permet de fournir le cadre et la méthode nécessaires à la réduction des conséquences négatives des inondations. La Directive Inondations n'a pas vocation à remettre en cause les outils existants mais elle doit permettre d'optimiser leur utilisation. Mise en œuvre pour la première fois en France, elle sera révisée tous les 6 ans. Trois étapes principales de mises en œuvre :

1. Réalisation d'une Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondations au sein de chaque grand bassin hydrographique, pour une vision homogène des risques d'inondations sur le territoire français et pour aboutir à la sélection de Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI).

2. A l'échelle de chaque TRI sélectionné, une cartographie des risques d'inondations devra être élaborée.

3. S'appuyant sur les deux étapes précédentes, un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) définira, d'ici fin 2015, les objectifs généraux à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée et les objectifs particuliers à l'échelle des périmètres de gestion des TRI. Les objectifs particuliers du PGRI devront être déclinés au sein de stratégies locales de gestion des risques d'inondations.

Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET cède ensuite la parole à son collègue, M. Yannick CADET pour un exposé des résultats.

Après avoir explicité la définition des zones potentiellement inondables (EAIP, Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles), M. Yannick CADET (DREAL FC) informe que les villes de Montbéliard et Belfort arrivent respectivement en 10 et 18^{ème} position en termes de nombres d'emplois en zones potentiellement inondables dans le classement des communes du district Rhône Méditerranée Corse. Ceci correspond à une répartition de 31% et 18% d'emplois en zones potentiellement inondables.

M. Yannick CADET (DREAL FC) explique que le périmètre du TRI Belfort-Montbéliard qui a pu être arrêté en décembre dernier, constitue la poche d'enjeux minimale pour l'élaboration de la stratégie locale mais la stratégie locale de gestion du TRI peut être élargie à ce périmètre. Le périmètre de la stratégie locale sera à fixer pour septembre 2014.

Il reprend les différentes phases de mise en œuvre de la Directive Inondations et précise des travaux de cartographie des risques d'inondations qui pourront être présentés à différentes instances (CLE du SAGE Allan, ScOT) au mois de décembre prochain.

Il insiste sur le fait que la stratégie locale permettra d'optimiser les outils, actions et ambitions actuels tels que la commission Inondation du SAGE, destinés à des chantiers communs ; pour autant, les travaux à mener ne sont pas complètement superposables.

M. FEURTEY conforte l'idée de rapprocher les démarches de mise en œuvre de la Directive Inondation à celle de la commission Inondation du SAGE Allan, à minima par des contacts réguliers. Il souligne également que les enjeux et objectifs peuvent différer entre les deux commissions et que la décision d'associer la commission Inondation du SAGE Allan à celle de portage de la stratégie locale sera à débattre en instance décisionnelle, en bureau puis en CLE.

M. Gérard MARION (CCI25) interroge M. Yannick CADET (DREAL FC) sur les données utilisées, notamment concernant les installations classées.

M. Marc TIROLE (PMA) relève l'importance de l'emploi et de l'économie du périmètre, qui a entre autres, pu conduire à la désignation du TRI Belfort-Montbéliard. Il souligne également que le PAPI Allan-Savoireuse a déjà permis la mise en œuvre de projet important et que l'instance du SAGE doit permettre d'agir en élargissant la gestion des risques d'inondation à une échelle spatiale plus importante. La constitution d'un projet commun suivi de la stratégie locale et commission inondation du SAGE Allan permettrait de ne pas générer de désordre sur le reste du territoire.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) rappelle qu'à ce jour, rien n'est défini, le dialogue et la concertation doit permettre des réflexions cohérentes. De plus, la stratégie locale pourra être définie au plus tard en septembre 2014.

M. FEURTEY s'interroge sur la qualité d'ambitions de la Directive Inondations.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) renvoie à l'ordre du jour d'une réunion de commission mixte d'inondation, prévue le 27 mars, où les grands axes d'ambitions de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation seront abordés. Il s'agira de :

- Augmenter la sécurité des populations exposées
- Stabiliser à court-terme et réduire à moyen terme le coût des dommages
- Raccourcir les délais de retour à la normale des territoires concernés et développer ainsi leur résilience.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) souligne l'importante marge de manœuvre pour les collectivités pour décliner ces objectifs en stratégies locales.

M. FEURTEY témoigne de contraintes données par les directives qui peuvent être aussi bien négatives que positives. Il prend note des remarques de M. GROUBATCH (FNE FC) et l'intérêt d'intégrer les problématiques des zones humides dans les réflexions du SAGE ainsi que de la proposition de la DREAL d'élargir la commission Inondation du SAGE Allan aux 6 communes présentes dans le TRI Belfort-Montbéliard et non pas dans le périmètre du SAGE.

Mme Anne QUENOT (AUTB) interpelle les services de l'Etat sur un ressenti de déficit d'information aux usagers et la confusion pour les PLU entre l'intégration des PPRI et l'application du SDAGE.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) souligne la distinction à avoir dans l'élaboration des PLU entre la conformité avec les PPR (qui constituent des servitudes d'utilité publique et s'imposent aux PLU) et la notion de compatibilité avec le SDAGE. Les deux ne relevant pas du même niveau de réglementation.

M. FEURTEY remercie pour ces précisions et interpelle l'assemblée pour avis quand au rapprochement possible de la commission Inondation du SAGE Allan avec le portage de stratégie locale des collectivités.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) différencie les deux démarches par la superposition des deux périmètres : une partie du TRI ne faisant pas partie du SAGE Allan (communes de PMA). Elle rappelle que le SAGE Allan n'a pas vocation à intervenir et apporter des réponses sur les problématiques et n'aura pas d'action dans la partie du Doubs.

M. Yannick CADET et Mme Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL FC) évoquent la possibilité de travailler la stratégie locale en deux temps : avec une configuration SAGE et une autonomie des 6 communes restantes dans le TRI avec un soutien et une cohérence assurée par PMA. Ils réitèrent enfin la proposition d'élargir la compétence géographique de la commission Inondation du SAGE Allan aux 6 communes.

M. Florian ENSELME (PMA) et M. Cédric BORGET (EPTB Saône-et-Doubs) s'interrogent sur la cohérence de planification temporelle de la Directive Inondations et de celle du SAGE, ainsi que sur la nécessité d'attendre l'élaboration du Plan de Gestion des Risques d'Inondations national avant d'élaborer la stratégie locale, prévu pour fin 2015.

Mme Nathalie TRESILLARD (CG70) questionne quand aux moyens humains pour rendre un tel rapprochement possible, ceci ne relevant pas des missions de l'animatrice du SAGE. M. Cédric BORGET (EPTB Saône-et-Doubs) informe sur des moyens supplémentaires possibles, en cours de réflexion au sein de l'EPTB.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) exprime à nouveau son souhait de mener le travail de concert entre le SAGE et la mise en œuvre de la Directive Inondations. Elle précise qu'en cas de non portage de la stratégie locale par les collectivités, le préfet aura à se substituer. Les réponses de gestion du risque d'inondations seront alors limitées aux outils actuels réglementaires que sont les PPRI.

M. FEURTEY explique que les éléments d'organisation seront approfondis puis la proposition de rapprochement de la commission Inondation du SAGE Allan avec le pilotage de la stratégie locale des collectivités sera soumise en bureau de la CLE et enfin en CLE, instance décisionnelle.

3. Intégration d'études complémentaires à l'état des lieux

Après avoir rappelé l'existence de contraintes réglementaires fortes sur l'urbanisme et la mobilisation déjà active du périmètre sur la thématique inondation, M. FEURTEY invite à l'identification d'études complémentaires à l'état des lieux de la thématique Inondation.

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle également la mise en œuvre d'une étude hydrologique et hydraulique permise par le PAPI Allan-Savoireuse et la future cartographie des risques d'inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations.

Mme Laurence LE ROY (CCST) évoque la fiche action N°B2-6 du contrat de rivière Allaine qui n'a pas trouvé maîtrise d'ouvrage à ce jour. Elle concerne l'étude des processus hydrologiques de crues, d'étiages et d'inondations du bassin franco-suisse.

4. Identification des enjeux

M. FEURTEY invite ensuite à l'identification des enjeux majeurs, phase de travail de la réunion. Il dresse tout d'abord un bilan de ce qui a pu être dit, de façon à partager un diagnostic avec l'ensemble des participants :

- 4 bassins versants (Savoireuse, Bourbeuse, Allaine-Allan, Lizaine) à densités de réseau hydrographiques différentes

Un risque inondation critique résultant :

- D'aléas importants : des cours d'eau présentant des régimes hydrologiques caractérisés par des crues de décembre à mars, des volumes de précipitations globalement importants,

- D'une forte vulnérabilité du territoire, de part un territoire densément peuplé et essentiellement urbain, une ressource en eau potable à faible profondeur impactée par les variations importantes de niveau, une forte dynamique économique.

- Des contraintes réglementaires fortes sur l'urbanisme, à travers des atlas de zones inondables et des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

- Un territoire fortement mobilisé et sensibilisé à ce risque inondations depuis la crue historique de 1990 : avec la mise en œuvre d'un PAPI Belfort-Montbéliard, et son projet de prolongation sur le secteur de Montbéliard ; des investissements lourds des collectivités locales pour la construction d'ouvrages de protection contre les inondations (bassins et digues) ; la mise en place d'un territoire à risque important d'inondation (TRI Belfort-Montbéliard).

Après avoir donné la définition du terme d'enjeu dans le contexte de l'élaboration du SAGE, Mme Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que la phase d'identification des enjeux doit être une étape constructive qui suit le partage de l'état des connaissances. Des mots-clés permettent de guider les réflexions.

Mme Stéphanie ADAM (Agence de l'Eau) évoque le besoin de garantir le bon fonctionnement des cours d'eau pour la réduction de l'aléa. Elle fait référence à la délibération du comité d'agrément du bassin du 5 avril 2012 qui indique que le SAGE Allan doit porter une attention particulière à la préservation et la restauration de la qualité des milieux aquatiques, en présence d'enjeux de protection contre les inondations. De même, les milieux aquatiques peuvent influencer sur les problèmes d'assèchement.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) souligne à nouveau le rôle des zones humides dans les problématiques de gestion de l'eau et réduction de l'aléa et l'intérêt des petites rivières, notamment en zone karstique.

M. FEURTEY acquiesce en soulignant le rôle d'informer des phénomènes transversaux de façon à bien les intégrer dans la conscience collective.

M. Yannick CADET (DREAL FC) met également en avant des aléas critiques du territoire aux inondations qui ne sont pas restreints aux crues de décembre à mars. Il évoque des situations de débordement des cours d'eau en août 2007 et 2009, notamment pour le cours d'eau de la Feschotte. Il souligne à nouveau les particularités du territoire à présenter des aléas forts de part sa géologie (massifs karstiques) et sa topographie (fortes pentes).

Mme Anne QUENOT (AUTB) témoigne de son souhait d'intégrer les réflexions de réduction de la vulnérabilité sur toute l'infrastructure au-delà de l'habitat et de manière prospective. Elle souligne l'importance d'adapter la construction en général au risque inondation.

M. Jean AZENS (CG90) ajoute les notions de développement durable et de durabilité à la gestion des ouvrages et actions de lutte contre les inondations. De même qu'il souhaite étendre l'échelle temporelle, la spatialité doit permettre d'avoir une vue d'ensemble et d'éviter la mise en place de multitude d'intervention sans vision cohérente du bassin.

M. Simon BELLEC (ARS) reprend des termes qui lui semblent résumer les différentes réflexions : protection, prévention, prévision, gestion et acculturation du risque inondation. La réflexion en termes de santé publique s'établit à deux niveaux : des ressources d'alimentation en eau potable du périmètre du SAGE à faible profondeur et donc pouvant présenter des risques de pollution en cas de débordement des cours d'eaux, mais également des dommages collatéraux post-inondations. En effet durant les situations de crises, l'utilisation intensive de groupes électrogènes entraîne parfois des intoxications au monoxyde de carbone. Par ailleurs, l'humidité durant ces temps de crise peut conduire à l'insalubrité des habitations.

Ces différents enjeux sanitaires sont à associer à la gestion des événements ainsi qu'à l'importance d'acculturation et sensibilisation de la population.

M. Cédric BORGET (EPTB Saône-et-Doubs) fait alors référence aux Plans Communaux de Sauvegarde. Mme Fabienne GENERET (Commune d'Audincourt) témoigne de l'obligation d'établir chaque année un Plan Communal de Sauvegarde.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) renvoie au site internet de la DREAL, en relation avec la Préfecture qui permet de recenser ceux déclarés à la Préfecture.

M. Simon BELLEC (ARS) fait ensuite référence au plan ORSEC.

M. Yannick CADET (DREAL FC) témoigne d'une prévision difficile, la propagation des crues étant très rapide (la crue pouvant atteindre l'agglomération en une demi-journée).

Mme Fabienne GENERET (Commune d'Audincourt) cite ensuite les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) pouvant être mis en œuvre pour des barrages, comme c'est le cas pour celui de Chatelot (en dehors du périmètre du SAGE).

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) reprend le risque de rupture de barrage qui doit également être considéré à part entière, notamment pour le barrage de Champagny. Afin d'assurer une politique cohérente et unique de surveillance de la sécurité des ouvrages, l'Etat a mis en place un ensemble de services de contrôle autour des DREAL. Elle évoque également des études de danger qui doivent être mises en place.

Mme Marie-laure BERTHOMMÉ dirige les réflexions sur la réduction de l'aléa par la limitation des ruissellements. Elle cite à nouveau l'exemple de PMA, d'obligation d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales pour tout permis de construire et la couverture des sols pour limiter l'érosion des sols agricoles.

Mme Nathalie TRESILLARD (CG70) appuie en ce sens en citant une étude qui avait pu être menée sur le département de la Haute-Saône, « Etude de la réduction de la vulnérabilité au ruissellement sur le bassin amont du ruisseau de l'étang » (réalisée en 2009, par la communauté de communes du Pays d'Héricourt).

M. Sébastien SENECOT (DDT90) associe également à la thématique de gestion des eaux de ruissellement la notion de drainage des terres agricoles.

Après relecture des différents enjeux co-construits, M. Gérard MARION (CCI25) souligne l'importance économique dans l'amélioration de la gestion du risque. Il souhaite une meilleure prise de conscience du risque inondation par les industriels et également par les artisans. Si le monde urbain s'est déjà fort bien saisi de la question du risque inondation, le monde industriel présente des lacunes en la matière. Il souhaite associer la gestion du risque inondation par les industriels à deux niveaux : en qualité de prévention et sensibilisation et en qualité de gestion de crise. Il insiste sur des pertes économiques directes liées aux dégâts matériels mais également indirectes de par le temps de retour à la normale.

Mme COLLIN-HUET (DREAL FC) appuie en ce sens en évoquant les périodes de chômage technique et les arrêts d'approvisionnement et de production.

M. Daniel FEURTEY clôt la séance en remerciant les participants et Marie-laure BERTHOMMÉ pour le travail déjà accompli. Il rappelle la date du 28 mars pour la première réunion de la commission Morphologie et milieux aquatiques, en lien avec les problématiques d'inondation.

Proposition d'identification d'enjeux concernant la thématique inondation, déclinés en objectifs :

Réduction de la Vulnérabilité

- adapter l'aménagement au risque « inondation »
(synergie de planification d'aménagement du périmètre et prise en compte des constructions au-delà de la planification urbaine)

Réduction de l'Aléa du territoire

- améliorer et garantir à long terme les ouvrages et actions de protection
- préserver le milieu aquatique, favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau
(ripisylve, morphologie)
- limiter les ruissellements
(favoriser l'infiltration et la gestion naturelle de retenue des eaux, la bonne gestion des eaux pluviales et la couverture des sols)

Amélioration de la gestion du risque:

- sensibiliser et communiquer pour une acculturation du risque
(population et professionnels de l'industrie, agriculture et artisanat)
- consolider la gestion de crise/événement
(enjeux sanitaires, économiques et environnementaux durant la crise et dégâts post-inondations durant le retour à la normale)
- favoriser les réflexions à une échelle supra communale
(rapprochement stratégie locale)

